

## 96

dodis.ch/39094

*Notice du Chef du Service économique et financier du Département politique,  
J. Zwahlen<sup>1</sup>*

RÉUNION DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES À BÂLE  
LES 8 ET 9 JUILLET 1974

Berne, 16 juillet 1974

Le problème de la liquidité des banques a été discuté ainsi que celui de l'aide des banques centrales aux banques commerciales qui auraient à faire face à des difficultés de liquidité.

Les Américains et les Anglais ont vivement critiqué la manière dont la Herstatt<sup>2</sup> a fermé ses portes<sup>3</sup>. Les banques américaines, anglaises et suisses avaient des transactions courantes en cours. Elles étaient en droit d'attendre des paiements qui ne leur furent pas faits.

Le Délégué américain Wallich a comparé la fermeture de la banque Herstatt à l'opération d'achat de cigarettes par un client à un kiosque qui ferme le guichet après avoir reçu l'argent sans avoir remis les cigarettes.

La fermeture de la Herstatt a eu des répercussions sur le clearing à New York. Il a été complètement bloqué pendant deux jours. Les banques avaient peur de subir des pertes comme dans le cas de la Herstatt et ne voulaient pas exécuter d'ordre. C'est pour redonner confiance aux banques américaines que les autorités de ce pays ont introduit la «recall clause».

Les Gouverneurs des banques centrales ont discuté dans ce contexte d'une action coordonnée entre elles et les gouvernements pour trouver des règles appropriées à ces cas du genre Herstatt et prévenir les conséquences dommageables qui en sont résultées. Klagen est retourné à Francfort en promettant de faire son possible pour liquider les problèmes en suspens de la Herstatt du mieux qu'il le pouvait. Néanmoins, sa marge de manoeuvre est limitée car le problème dépend des autorités de surveillance bancaire et non pas de la Bundesbank.

Les banques centrales reconnaissent le danger de la situation présente d'un manque de liquidités pour les banques de petite et moyenne importances. D'une part, les épargnants hésitent à leur confier leurs fonds, d'autre part, les règlements internationaux se concentrent désormais sur les grandes banques commerciales de premier ordre. Les banques de petite et moyenne importances ont peur de perdre de l'argent et préfèrent limiter leurs transactions aux grandes banques qu'elles connaissent bien et qui ont des dépôts suffisamment importants pour couvrir les petites banques en cas de perte. Il est probable

1. Notice: CH-BAR#E2001E-01#1987/78#1026\* (C.41.731.0). Annotation manuscrite dans la marge: M. Zwahlen merci!

2. Cf. les notices de J. Zwahlen du 16 juillet 1974, dodis.ch/39094 et du 25 juillet 1974, dodis.ch/39608.

3. Cf. la notice de B. von Tschärner à J. Zwahlen du 12 juillet 1974, dodis.ch/38687.



que nous aurons à vivre avec cette situation dangereuse dans les mois à venir.

En rapport avec la faillite de la Herstatt, les Gouverneurs des banques centrales ont examiné la question de donner des garanties pour éviter que de nouveaux cas semblables se produisent. Toutefois, la question est très difficile.

Les Gouverneurs sont unanimes à reconnaître l'impossibilité d'arriver à des lignes directrices générales. Il faudra donc examiner les problèmes de cas en cas. En voulant faire trop, les banques centrales permettraient aux banques commerciales d'effectuer n'importe quelle opération sans risque, puisqu'elles sauraient être couvertes par la garantie des banques centrales.

On peut noter, dans ce contexte, que dans le cas de la Franklin, la Federal Reserve a dû intervenir pour quelque \$ 1,2 milliard.

La conséquence, pour la Suisse, de la faillite Herstatt est, d'une part, que certaines banques suisses ou étrangères sont impliquées et risquent de perdre de l'argent et, d'autre part, que la liquidité sur le marché des capitaux suisses s'est améliorée car les banques qui détenaient des liquidités sur l'euromarché les ont en partie retirées et rapatriées en Suisse.

Ce phénomène renforce l'idée que les restrictions aux exportations de capitaux introduites au début de juin pour les emprunts publics à l'étranger pourront être levées à fin août sauf événements nouveaux.